

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat par la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Décembre 1882.

LE BUDGET AU SÉNAT.

Contrairement aux prévisions, le Sénat a commencé la discussion du budget extraordinaire avant la clôture de la session. Les contribuables n'y gagneront rien, car non-seulement, ordinaire ou extraordinaire, le budget sera volé, mais encore, en dehors des membres de la droite, personne ne l'examinera sérieusement.

Ceux-ci présentent de nombreux amendements dont nous allons donner le détail.

M. de Carné propose de rétablir à un million le crédit pour les bourses des séminaires, réduit par la Chambre à 800,000 fr.

M. de Ravignan propose de rétablir le crédit de 63,000 fr. pour subvention à certaines congrégations religieuses, supprimé par la Chambre.

M. Lambert Sainte-Croix propose le rétablissement d'un crédit de 300,000 fr. pour les maîtrises des cathédrales, supprimé par la Chambre.

Enfin, M. Bathie propose de rétablir dans la loi de finances le mot traitement des vicaires et desservants, au lieu de celui d'allocation établi par la Chambre, de manière à établir comme un droit pour les vicaires ce qui n'est qu'une concession de l'Etat, le Concordat n'ayant pas prévu l'existence des vicaires et desservants.

D'autres amendements à tendance cléricale ont été présentés sur les budgets des autres ministères.

Au budget de la guerre, M. Lucien Brun propose le rétablissement de l'aumônier du Prytanée de La Flèche.

Au budget de l'instruction publique, M. de Ravignan propose de rétablir le crédit de 400,000 fr. pour les aumôniers des écoles normales primaires, supprimé par la Chambre.

Tous ces amendements mériteraient au

moins une discussion sérieuse. Nous offrons de parier qu'ils seront élargés en quelques minutes.

L'honorable M. Chesnelong a repris la suite du réquisitoire qu'il a si brillamment commencé contre le budget républicain.

L'honorable sénateur a dit que le budget de M. Allain-Targé, avec un excédant apparent de 5 millions, était, en réalité, en déficit de 445 millions; celui de M. Léon Say est préférable, mais cependant il arrive encore au découvert.

M. Léon Say a introduit quelques améliorations; il a fait rentrer les dépenses ordinaires dans le budget ordinaire, ce qui est un service rendu au pays; mais il a réduit à 135 millions le chiffre du remboursement des obligations sexennaires qui aurait dû être de 470 millions.

Enfin, il a changé le mode d'évaluation des recettes. L'orateur condamne sévèrement cet expédient, surtout dans les circonstances difficiles qui ont signalé l'année 1882 et qui influenceront bien certainement encore sur l'année 1883.

L'orateur dit que les crédits supplémentaires ne diminueront que le jour, qui semble encore éloigné, où la politique du gouvernement sera plus sage et plus coordonnée. (Très-bien.)

Il passe ensuite au budget extraordinaire et conteste que l'emprunt fait à la Caisse des dépôts et consignations soit une consolidation d'une partie de la dette flottante. Il ajoute que le caractère du budget extraordinaire devrait être de subordonner la dépense aux ressources disponibles; on a fait le contraire: c'est la dépense qui fait la loi.

Il examine ensuite comment on peut se tirer de la situation actuelle.

On a augmenté dans une mesure exagérée les dépenses de l'instruction publique, moins pour la propager que pour tuer l'enseignement libre. (Applaudissements à droite.)

En bien, il ne faut plus augmenter les dépenses d'aucune sorte, mais restreindre l'extension des crédits supplémentaires.

Il insiste sur la nécessité de conserver

toujours dans le budget une réserve de 200 millions pour l'amortissement en temps de paix, pour une mesure de salut en temps de guerre.

Il condamne énergiquement le 3 0/0 amortissable et le rachat des lignes de chemins de fer par l'Etat; il voit la solution dans l'accord de l'Etat et des grandes Compagnies.

La politique est entrée pour beaucoup dans les fautes financières; il faudrait donc la changer complètement: aussi en a-t-il coûté à l'orateur pour n'en point parler.

Il a fait pourtant dans un but de conciliation et pour engager les bons esprits à pourvoir à la situation compromise. (Applaudissements chaleureux à droite.)

M. Tirard, ministre des finances, dit que la situation financière est excellente. (Bruit à droite.)

Il explique comment le budget de 1882 a été atteint par une crise financière, par les intempéries, par les mauvaises récoltes.

Il reconnaît qu'il y a eu beaucoup de dépenses, mais elles étaient nécessaires, utiles et légitimées par les plus values. Il constate que l'on a fait trop de dégrèvements.

Il trouve que M. Léon Say a été trop dur pour l'administration en disant qu'elle se relâchait dans la surveillance des fraudes; mais toutefois il a décidé qu'il n'admettrait plus de transactions après jugement, et qu'il ferait exécuter les condamnations. (Approbations.)

Il s'attache à démontrer que jamais l'on n'a tant amorti que sous la République. Il insiste sur ce que la situation n'a rien d'effrayant et déclare que pour sa part il ne s'en effraye pas.

M. Buffet. — Voilà ce qu'il y a d'effrayant.

M. Tirard. — C'est effrayant quand on veut se faire une arme d'opposition.

Le ministre s'attache à justifier l'opération faite avec les caisses d'épargne et soutient que le budget de 1883 n'est nullement en déficit.

Arrivant à la solution qu'il convient de

donner à la situation au point de vue des travaux publics, il dit que M. Léon Say n'en avait proposé aucune et qu'il est persuadé que le gouvernement doit en présenter une.

Il s'en est occupé, et son collègue des travaux publics a nommé une commission pour voir dans quelle proportion l'Etat devra exécuter les travaux publics, et quelles conditions on devra imposer aux grandes compagnies.

Il compte arriver ainsi à un résultat excellent dans un avenir prochain. (Applaudissements à gauche.)

Le ministre explique pourquoi il a renoncé à la convention avec la Compagnie d'Orléans et reproche à M. Léon Say d'avoir voulu escompter l'avenir.

Il expose le système qui lui a servi à équilibrer le budget. Ce système se résume dans une imputation de 95 millions sur la dette flottante.

Il termine en exprimant le regret que le Sénat ait été tardivement saisi du budget et en le priant de le voter intégralement; sans cela on serait obligé d'arrêter les grands travaux publics, les travaux de la guerre et de la marine. (Applaudissements à gauche.)

M. Bocher demande où est l'actif de la dette flottante et pourquoi on ne compense plus les excédants avec les anciens découverts.

M. le directeur du mouvement des fonds, commissaire du gouvernement, énumère les ressources comprenant l'actif de la dette flottante.

Le discours de M. Chesnelong a produit un grand effet. Hier il a magistralement flagellé M. Léon Say, aujourd'hui il cingle d'importance son pauvre successeur.

Les amis de M. Bocher affirment que leur honorable collègue se chargera de répondre au ministre. Certaines personnes estimaient que la discussion générale du budget ne finirait que samedi soir. On parle plus que jamais de douzièmes provisoires.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'HOMME PROPOSE

Jacques était un robuste mécanicien de trente ans, à la barbe épaisse, au front large, au regard franc, à la mine ouverte. La santé, l'honnêteté, le contentement de soi-même et des autres se lisaient sur sa figure épanouie.

Il s'inclina et prit entre ses bras un marmot, son premier né, sachant bégayer à peine, mais connaissant déjà l'irrésistible puissance du sourire entrainé de larmes.

Et l'homme robuste devora de baisers la frêle et rose créature, tandis que l'enfant tapotait de ses petites mains les joues paternelles.

Debout, dans un coin, la mère admirait. Ses yeux ravis couraient de l'enfant au père et du père à l'enfant. Chacun de ses baisers, chacune de ses caresses lui causaient une délectable sensation.

Quand Jacques eut longuement savouré les ivresses de l'amour paternel, il mit à terre son fardeau charmant et soupira :

— Allons ! tout ça c'est des enfantillages, l'heure presse, le travail m'appelle ; il faut partir.

Et pressant les mains de sa femme, il déposa sur son front un baiser dans lequel passa toute son âme.

— Adieu, Jeanne, lui dit-il.

— A ce soir, mon ami.

Et comme l'homme fait un pas vers la porte :

— Surtout, Jacques, prends bien garde qu'il ne me l'arrive rien ; avec toutes ces maudites mécaniques qu'on invente chaque jour, un malheur est si vite survenu. Prends bien tes précautions, mon Jacques, et songe que je tremble ici tandis que tu travailles là-bas.

Jacques secoua sa tête chevelue comme pour défier la destinée.

— As pas peur ! fit-il en souriant. Ça me connaît. D'ailleurs, Jeanne, ma chérie, réjouis-toi. Encore une journée, et tu n'auras plus à trembler pour moi.

— Ah ! fit-elle en levant sur lui ses yeux étonnés. Jacques regarda la pendule.

— J'ai encore cinq minutes à dépenser, fit-il, c'est deux fois plus de temps qu'il ne faut pour l'apprendre une bonne nouvelle.

Jeanne s'appuya curieusement sur son épaule.

— Depuis cinq ans je fais une bourse en cachette. Je sais ton désir cent fois exprimé de quitter Paris, d'aller vivre au pays natal. Eh bien ! ton désir va s'accomplir bientôt.

— Comment cela ? demanda-t-elle.

— J'ai économisé sou par sou, j'ai travaillé double sans t'en rien dire. J'ai pu ainsi racheter la maisonnette du père Jean, un bout de champ, un bout de vigne : tout cela est à nous ; il me reste encore cinq cents francs d'économie placés chez le notaire du village. Cinq cents francs, c'est une fortune pour de pauvres gens comme nous.

— Est-il vrai ? mon Dieu !

— Ah ! dame, si le travail de l'usine est rude et dangereux, il est lucratif en revanche.

— Tu n'y retourneras plus, Jacques ?

— Si, encore un jour, et puis c'est fini. Demain nous faisons nos malles, et en route pour le pays !

Chez nous, en travaillant sans m'échiner, je trouverai moyen de nous faire vivre tous trois à l'aise.

— Quel bonheur ! s'écria Jeanne qui sauta au cou de son mari.

— Adieu, adieu chérie ; l'heure presse ; je me sauve ; à ce soir !

Et comme elle le retenait en murmurant :

— Quo tu es bon !

— A propos, fit-il, si nous nous permettions pour aujourd'hui une petite partie de plaisir, hein ! Qu'en dis-tu ? Viens donc me prendre à six heures à la sortie de l'usine. Nous irons dîner dans certain endroit que je connais, sous une tonnelle fleurie.

— J'y serai, dit-elle en sautant de joie.

Jacques l'embrassa derechef et partit en courant.

II

Il est cinq heures.

Jeanne, endimanchée et portant son poupon tout enrubanné, se dirige vers l'usine d'un pas allègre.

Son âme déborde de joie.

Elle fredonne, elle chante, elle babille, elle fait mille agaceries à l'enfant qui sourit sans savoir pourquoi.

Elle lui parle comme s'il pouvait la comprendre.

— Tu verras, petit Jean, comme nous serons heureux là-bas ; du grand air, des fleurs, du soleil ; l'espace pour respirer, pour aller, pour courir. Plus de chambrette obscure et froide comme la cellule d'une prison, mais une grande maison gaie où se joue la lumière ; plus d'angoisses mortelles quand le père tarde à rentrer ; le père sera toujours à nos côtés, travaillant et chantant. A Paris, l'on s'étiole et l'on meurt, pauvre petit Jean ; là-bas, à la campagne, on s'épanouit en liberté.

Parfois elle s'arrête pour respirer. Elle contemple avec pitié les masures noircies par la fumée de la houille et le chemin pavé des débris infects du coke.

— Bientôt, bientôt, petit Jean, nous aurons des fleurs à profusion et du gazon pour courir et des arbres feuillus pour reposer nos yeux.

Chronique générale.

L'EXPÉDITION AU TONKIN.

Les chiffres du crédit et du contingent militaire que le ministre de la marine demande pour l'expédition du Tonkin n'ont pu être arrêtés dans la réunion des ministres qui a eu lieu avant-hier soir chez M. Duclerc.

Plusieurs collègues de l'amiral Jauréguiberry trouvent le total de 9 millions et de 3,000 hommes trop élevé. Il est probable que cette question a dû être définitivement tranchée dans le conseil des ministres qui s'est tenu hier à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Une dépêche de Toulon annonce que les autorités maritimes ont reçu l'ordre d'armer un transport de l'État, destiné aux renforts qui vont être envoyés sans retard au Tonkin.

On assure que les frais de l'expédition, dont l'idée n'a jamais été abandonnée, mais dont quelques divergences de détails seulement avaient jusqu'ici retardé l'exécution, seront pris sur l'ensemble des ressources disponibles.

On annonce aussi que l'entente s'est faite au sujet de la mission Brazza au Congo. Le crédit demandé à cet effet serait de 4,800,000 francs.

On télégraphie de Marseille, 22 décembre :

« A la séance du conseil municipal d'hier soir, le maire a donné lecture de la lettre adressée par l'ex-impératrice à M. Rouher, pour le charger d'offrir à la ville de Marseille le château du Pharo.

Le conseil municipal a nommé une commission de cinq membres, qui est chargée d'examiner s'il convient à la dignité de la ville d'accepter cette offre, ou s'il est préférable de poursuivre le procès en revendication devant la juridiction supérieure. »

Une décision des plus graves vient, dit le *Temps*, d'être prise par le conseil d'État : celui-ci attribue au gouvernement le droit de supprimer, malgré le refus des évêques, les succursales qu'il juge inutiles.

Ceci serait une violation directe du Concordat.

Si une pareille jurisprudence venait à s'établir, le clergé paroissial serait bien menacé : 28,000 paroisses pourraient, en effet, être supprimées d'un trait de plume.

« Il y a là quelque chose de plus grave que l'article 7 et que les décrets », disent avec raison plusieurs journaux conservateurs.

On lit dans le *Pays* les lignes suivantes, qui sont très-pratiques :

« Par le temps qui court, avec l'insuffisance de la police républicaine, qui ne vexé que les honnêtes gens, et les bandits qui sont maîtres du pavé de Paris, on éprouve

le besoin, comme dans les États barbares, de se faire justice soi-même.

» Naturellement le moyen le plus simple de se mettre en garde contre les rôdeurs de nuit est de porter toujours son revolver dans sa poche.

» Un ami à qui nous donnions ce conseil dernièrement souleva une objection qui nous frappa, sans cependant changer notre manière de voir et de faire. Peut-on porter un revolver sans une autorisation expresse ? Nous y répondrons par l'avis suivant du conseil d'État, du 17 mai 1874, qui résout la question :

« D'après une décision prise le 29 juin 1868, de concert entre les départements de la guerre, des finances et de l'intérieur, les revolvers au-dessous de 150 millimètres sont interdits. Au-dessus de cette dimension, un revolver peut être porté en voyage pour sa défense personnelle ; on n'a pas besoin d'être muni d'une autorisation. »

» Nous ne comprenons pas bien la distinction établie par le Conseil d'État, ni le but qu'il s'est proposé. N'ayant pas un décimètre pour mesurer notre revolver, nous continuerons à le porter, que sa dimension soit au-dessus ou au-dessous des fameux 150 millimètres, autrement dit, et pour une prononciation plus brève, 15 centimètres.

» Lorsque M. le préfet de police nous aura assuré la sécurité des rues, nous déposerons les armes, mais jusque-là, non !... Nous ne lui reconnaissons pas le droit de nous empêcher de nous défendre quand il est incapable de nous protéger. »

Le procureur de la République de Gailiac (Tarn) vient d'informer le parquet de la Seine et le préfet de police que la vieille église de Saint-Angel, qui renfermait d'innombrables trésors, a été complètement dévalisée il y a deux jours, et que les individus auteurs de ce vol se sont dirigés sur Paris.

Les cimetières. — Des troubles viennent de se produire une seconde fois à Cantéry (Nord), à l'occasion de la laïcisation du cimetière. Le maire, ayant fait enlever, malgré le vœu de la population, la sépulture qui existait entre le cimetière catholique et celui réservé aux autres cultes, plus de 300 personnes se sont portées au champ du repos, et ont reconstruit, séance tenante, la barrière démolie par la municipalité. Le garde-champêtre, qui a voulu protester, a été enlevé et jeté par-dessus le mur du cimetière ; puis la foule s'est portée devant la demeure du maire en poussant des cris de menace.

Préparatifs militaires en Allemagne. — On télégraphie de Berlin, 22 décembre :

« Les mobilisations ont été secrètement ordonnées et les grands chefs de corps ont été appelés par le Prince impérial.

» L'Empereur est le seul à Berlin qui ne veuille pas la guerre avec la Russie. »

— Et les ouvriers de l'usine, que sont-ils devenus ? Y a-t-il des blessés ?

— Cinq ou six pour le moins.

Sa figure devient blême, ses dents se serrent. Tout à coup elle s'élanche comme affolée vers la porte.

— Je veux voir ! je veux voir !

Mais un sergent de ville barre le seuil.

— On ne passe pas, dit-il.

— Mon mari est là blessé, mourant peut-être ; laissez-moi entrer, de grâce, mon bon monsieur.

L'homme de police, attendri par l'explosion de cette douleur, s'efface pour livrer passage à Jeanne.

En ce moment, un officier de paix, qui escortait plusieurs brancards, sort de l'usine.

— Voici les blessés, dit l'homme de police ; si votre mari est du nombre, ma pauvre femme, vous allez pouvoir le reconnaître.

Jeanne devient plus pâle qu'une statue de cire.

— Quand le premier brancard passa, Jeanne écarta la toile d'une main fébrile.

Puis, poussant un cri rauque, elle tomba évanouie.

Hélas ! ses pressentiments ne l'avaient pas trompée. Sur le brancard gisait le cadavre de Jacques horriblement mutilé par l'explosion.

FRANCIS TESSON.

Les journaux de Moscou démentent les préparatifs militaires de la Russie et constatent que les projets de chemins de fer à la frontière occidentale ont un caractère purement défensif.

D'après une information que la *Gazette nationale*, de Berlin, dit tenir de bonne source, le gouvernement français se considère comme assuré que le prince de Bismark n'a rien changé à sa manière de voir sur les services que lui rendent le maintien et le développement de la République en France.

« Le chancelier, ajoute la feuille berlinoise, maintient, contrairement aux bruits récemment répandus par une partie de la presse française, le point de vue qu'il a exposé autrefois dans ses fameuses dépêches au comte d'Arnim. »

Nos républicains ont, depuis quelques années, éprouvé et fait éprouver bien des mécomptes. Notre situation extérieure est plus que jamais humiliée ; nos finances sont dans le désarroi ; mais ils ont la consolation de se dire que M. de Bismark est content d'eux et que la bienveillance de l'Allemagne leur demeure acquise, en raison même du mal que leurs fautes et leur incapacité ont fait à notre pays.

Ce qu'ils nous coûtent. — Sans parler des sénateurs, qui ne servent pas à grand'chose, nous avons 550 députés. Chacun touche 9,000 fr. par an. On a calculé que la Chambre siège une centaine de fois par an et que la moyenne des séances est de deux heures. De ce calcul, il ressort les chiffres suivants qui sont instructifs :

Nos députés nous coûtent 50,000 fr. par séance, 25,000 fr. par heure, 418 fr. par minute, 7 fr. par seconde.

On le voit, pour le mal qu'ils nous font, nos petits souverains nous coûtent cher !

LE PRÉSIDENT S'AMUSE !

L'Égalité fournit les petits détails de budget intime ci-après, que nous reproduisons sous toutes réserves :

« M. de la Trémouille est locataire du château de Rambouillet et de la magnifique chasse qui en dépend.

Pour flatter les goûts cynégétiques du président Grévy, on a d'abord détaché du bail cette chasse.

Domage net pour l'État : 30,000 fr.

Afin de rendre la chasse giboyeuse, on y a fait pulluler les lapins, lesquels, on le sait, causent d'énormes dégâts dans les fermes annexées au domaine, notamment la ferme des Mérinos, qui a considérablement souffert.

Mais voici bien une autre affaire. Le bail de M. de la Trémouille expirant à la fin de l'année, on ne le renouvelle pas pour pouvoir offrir, en même temps que la jouissance de la chasse, celle du château royal à M. Grévy et à son gendre, M. Wilson.

D'où nouveau dommage pour l'État. »

Austérité spartiate, intégrité républicaine !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 décembre.

La Bourse reprend quelque espérance. L'arrêt du mouvement de reprise que nous avons eu à signaler hier était nécessaire pour la consolidation des cours et pour le relèvement de la cote.

On considère l'entente du gouvernement avec les grandes Compagnies comme à la veille de recevoir un commencement d'exécution ; dans tous les cas, les divers discours prononcés à la Chambre ont laissé entrevoir que la situation financière n'était pas aussi mal équilibrée qu'on l'avait dit tout d'abord.

L'ouverture s'est donc faite sous des influences meilleures. De 79.42, le 3 0/0 a atteint 79.55. L'amortissable, très-ferme, a gardé le cours de 80.75 pour arriver à 80.97. Sur la rente 5 0/0, les achats ont été assez actifs pour permettre dès le début de progresser de 10 centimes, puis enfin d'arriver à 114.97.

Les valeurs, à part de rares exceptions, ont une attitude également ferme.

La Banque de France a fait 5,405.

Le Crédit Foncier a été particulièrement animé sur le marché du comptant et le cours de 1,320 a été conquis sans début.

La bonne tenue de la Foncière de France et d'Algérie lui attire d'importantes demandes aux environs de 475.

L'action des Magasins de France reste à 510, très-recherchée à ce prix.

Nous signalons la fermeté du Suez et du Panama. Quant aux chemins de fer, ils sont plutôt calcaires et ne se sont pas écartés d'une façon appréciable des cours de la veille.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Au sujet des modifications dans la marche des trains sur la ligne de l'État, dont nous avons parlé la semaine dernière, le *Courrier d'Angers* publie les lignes suivantes :

« L'administration des chemins de fer de l'État vient d'introduire dans la marche provisoire des trains, sur la ligne de Niort à Saumur, les modifications nécessaires pour mettre Niort en relations directes avec Angers, en même temps qu'avec Saumur.

» A partir du lundi 14 décembre, la vitesse du train 76 entre Thouars et Montreuil-Bellay a été portée au maximum actuellement autorisé par le ministre des travaux publics.

» Le train partant de Niort à 5 h. 20 du matin, arrive désormais à Montreuil en temps utile pour correspondre avec le train 62 (Poitiers à Angers) arrivant lui-même à Angers à 4 h. 49.

» Deux autres modifications qui intéressent les stations comprises entre Angers et Montreuil et la section de Montreuil à Saumur, ont été introduites en même temps dans la marche des trains. Le train 75 a été retardé de 35 minutes au départ de Saumur, afin d'éviter aux voyageurs continuant vers Angers un stationnement excessif en gare de Montreuil-Bellay par ce train. Les voyageurs partant de Saumur à 9 heures sont à 9 h. 34 en gare de Montreuil, à 11 h. 49 en gare d'Angers. Enfin le train 74 (Saumur à Montreuil) correspond désormais avec le train 63 (Angers à Poitiers) ; de sorte que les voyageurs partant d'Angers à midi 5 minutes par le train 62 arrivent à Saumur par le train 74 à 2 h. 46 du soir. »

La Cour de cassation vient de statuer sur une question relative aux règlements de chemins de fer, qui nous semble devoir intéresser le public.

Un voyageur, poursuivi par la Compagnie d'Orléans pour avoir emprunté le billet d'une autre personne, afin de pouvoir faire enregistrer ses propres bagages qui dépassaient le poids réglementaire de 30 kilogrammes — sans payer d'excédant, — avait été acquitté, en dernier lieu, par la cour de Bordeaux.

Or, sur le pourvoi du procureur général, la Cour de cassation, après avoir entendu M. le procureur général Barbier, en personne, a cassé l'arrêt de Bordeaux, en décidant que le susdit voyageur avait commis une fraude au règlement de la Compagnie d'Orléans.

A partir du 25 décembre courant, trois compartiments, un de première, un de seconde et un de troisième classe, s'il se trouve des voitures de ces deux dernières catégories dans le train, seront mis à la disposition des dames voyageant seules dans les trains de la Compagnie d'Orléans.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

La Chambre a renvoyé à trois semaines l'interpellation de M. de Baudry-d'Asson au sujet des bombes de la Rocheservière (Vendée). Il y a eu 284 voix contre 164.

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis).

Ont voté contre : MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terver.

— L'amendement de M. Goblet à la loi sur les rapports des Compagnies et des employés de chemins de fer a été repoussé par 240 voix contre 224.

Ont voté pour : MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terver.

Ont voté contre : MM. Bury et Maillé (Alexis).

N'a pas voté : M. Benoist.

— L'amendement de M. Rodat au même projet de loi a été repoussé par 302 voix contre 142.

Mêmes votes que le précédent.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 DÉCEMBRE 1882.

Valours au comptant.			Valours au comptant.			Valours au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde	
3 %	79 40	79 25	Est	717 50	715	Obligat. foncières 1870 3 %	439 50	433
4 %	81 05	80 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1665	1565	Est	363 50	361 50
4 1/2 %	109	108 00	Midi	1178 75	1175	Midi	374	366 75
5 %	114 95	114 75	Nord	1895	1890	Nord	374	371 75
Obligations du Trésor	510	510	Orléans	1255	1250	Orléans	377 50	374
Obligations du Trésor nouvelles	500	498	Ouest	775	772 50	Ouest	309	309
Bons de liq. départementaux	528	530	Compagnie parisienne du Gaz	1562 50	1550	Paris-Lyon-Méditerranée	371	372
Banque de France	5400	5418 75	Canal de Suez	2325	2282 50	Paris-Bourbonnais	369	372
Comptoir d'escompte	970	990	C. gén. Transatlantique	440	440	Canal de Suez	550	560
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1335	1312 50						
Crédit de France	105	97 50						
Crédit mobilier	383	380						

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
3 heures	8 minutes													
6	45													
8	56													
1	25													
3	32													
7	15													
10	36													

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883:

UNE MAISON

Avec JARDIN.

Située à Saumur, à la Croix-Verte, ancienne route de Tours, n° 50, habitée par M. LEJUSTE.

Cette maison se compose : Au rez-de-chaussée, de salon, salle à manger, cuisine et remise ; au premier étage, de deux chambres et deux cabinets ; Mansarde et greniers au-dessus.

ET UN JARDIN

Dans la boire, d'une contenance de 5 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A SAUMUR,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,

Le dimanche 14 janvier 1883, à midi :

1° LE CLOS DU GRAND-TERRFORT, planté de vigne, situé commune de Bagnoux, contenant 5 hectares environ. — Ce clos sera vendu soit en totalité, soit par parties ;

2° UNE MAISON NEUVE, sise ville de Saumur, rue prolongée du Champ-de-Foire, près la rue de Bordeaux.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Ces immeubles appartiennent à M. Robin-Musset, propriétaire à Saumur.

S'adresser : soit à M. Robin-Musset, qui habite la maison ; soit à M. TAVEAU, expert à Bagnoux ; soit à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A ARRENTER UNE MAISON

Avec Jardins.

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

A VENDRE UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

A VENDRE D'OCCASION

Un joli panier-duc et une paire de harnais.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER UN LOGEMENT

Pour la Saint-Jean 1883,

Rue du Portail-Louis, 23,

Occupé actuellement par M. Baudu, marchand tailleur.

S'adresser à M. PICHARD, même maison. (690)

A LOUER MAISON

Pour la Saint-Jean prochaine

Située rue Saint-Jean, n° 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage ; Actuellement occupée par M^{mes} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

A LOUER L'ANCIENNE MAISON LEBOU

Toute meublée.

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

Un habitant des environs de Parthenay, parfaitement au courant du commerce des blés, fait ses offres de service pour l'achat à la commission.

Il fournira toutes garanties.

S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE JAVAUD

3, rue Saint-Jean, à Saumur.

ÉTRENNES 1883

GRANDE EXPOSITION

De LIVRES illustrés ET QUANTITÉ D'OBJETS D'ART DES PLUS NOUVEAUX

LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE

CADEAU

POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE

C'est un abonnement à la Femme et la Famille, Journal des Jeunes Personnes

CINQUANTIÈME ANNÉE

Sous la direction de M^{lle} JULIE GOURAUD

Littérature. — M^{mes} et M^{lle} Julia Gouraud, Julie Lavergne, de Stolz, Jean Lander, Sazerac de Forges, Henri Beaulieu, J. d'Engreval, Barbe, Colomb, Pauline de Thibert, Lérída-Geofroy, Valentine Vattier, Langlois, Lucie des Ages, etc. — Modes et Travaux. — M^{mes} Agnès Verboom, baronne de Sparre, Angèle et Sarah Cretté.

ÉDITIONS DIVERSES

Mensuelle sans annexes : 6 fr. — Union postale : 7 fr. — La même, avec annexes et gravures : 12 fr. — Union postale, 14 fr.

Bi-Mensuelle, sans annexes : 10 fr. — Union postale, 12 fr. — La même, avec annexes et gravures : 18 fr. — Union postale, 20 fr.

PRIMES POUR L'ANNÉE 1883

1° Toute personne qui s'abonnera avant le 1^{er} janvier 1883 recevra gratuitement les numéros de NOVEMBRE et de DÉCEMBRE 1882 correspondant à l'édition qu'elle aura choisie.

2° Toutes les abonnées recevront dans le courant de l'année plusieurs gravures, sujets divers.

3° POUR ÉTRENNES 1883 : LA VOYAGEUSE BAGLE n° 5, charmante machine à coudre, à navette, piqure solide, et sans envers, valeur réelle 100 fr., sera livrée aux abonnées au prix exceptionnel de 64 fr.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. VIRON, 76, rue des Saints-Pères, à Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de **Thés noirs extra** de la Maison **GUE-RIN-BOUFRON**, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées.

So vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

CHANGEMENT DE DOMICILE

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

A partir du 1^{er} janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de

Lemaire-Bersoullé,

seront transférés quai Saint-Nicolas, n° 13, et rue de la Petite-Bilange, n° 22.

Gros et détail.

Saumur, imprimerie P. CODET.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UN PRÉ

Située près du Pont-Foucard, et donnant sur la rue Saint-Lazare, commune de Saumur,

D'une contenance de 16 ares environ, joignant au nord ladite rue Saint-Lazare, et des autres côtés des prés ; Appartenant à M. et M^{me} VINSON-NEAU, propriétaires aux Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE, BELLE MAISON

A Saumur, à l'angle de la rue Grande et de la rue Dacier.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

A LOUER PRÉSENTEMENT PORTION DE MAISON

Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,

Avec servitudes, belles caves et Jardin.

S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (891)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Pour la Saint-Jean prochaine,

Située à Saumur, place de la Bilange,

Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.

S'adresser, pour traiter, à M. DANTON, propriétaire à Doué, ou à M^e GAUTIER, notaire. (608)

Étude de M^e ROGERON, notaire à Neuil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE, LA MÉTAIRIE DE LA BROSSE-D'ENFER

Située commune de Saint-Pierre-à-Champs et Passavant,

Contenant 41 hectares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit notaire.

A VENDRE UN EXCELLENT CHEVAL DE CHASSE

S'attelant très-bien.

S'adresser à M. BACOT, rue d'Al-sacc. (665)